

Directives de Traduction

pour auteurs dramatiques et traducteurs

Introduction

Le guide présent sert à aider les auteurs dramatiques ainsi que les traducteurs à naviguer le processus de traduction.

Comme dans bien des cas, lorsqu'un auteur dramatique et un traducteur commencent à travailler ensemble sans avoir un contrat signé en place, cet «arrangement ad hoc» peut entraîner des déceptions, des conflits et de la confusion. Une lettre d'entente, approuvée et signée par l'auteur et par le traducteur, permettra un processus de traduction harmonieux et sans mauvaises surprises.

La Lettre d'Entente modèle, les plusieurs suggestions, ainsi que les directives pratiques contenues dans ce document pourront sûrement aider à créer un dialogue ouvert entre les auteurs dramatiques et les traducteurs tout en démythifiant ce processus qu'est la traduction.

Lorsque d'une Lettre d'Entente entre l'auteur et le traducteur est signée, et avant que la pièce soit traduite, l'intention de la pièce est discutée afin que les deux artistes puissent se mettre à l'oeuvre. Enfin, lorsqu'une production de la pièce est prévue, l'Entente est la base d'un contrat de production sans attrapes puisque l'auteur et le traducteur se sont déjà entendu sur la façon de partager les redevances, l'affichage, les droits territoriaux,...

Toutefois, avant d'aborder ces sujets, plusieurs auteurs se demandent sûrement...

Comment puis-je faire traduire ma pièce?

Il n'y a aucun substitut pour le contact personnel! Connaissez-vous un traducteur? (ou un dramaturge, un directeur littéraire, ou un auteur dramatique ayant déjà traduit une oeuvre?)

Si vous avez une bonne relation avec un traducteur, demandez-lui conseil. Voyez s'il peut lire votre pièce et vous dire s'il y a un public qui s'y intéresserait dans leur province ou leur pays de résidence. Ne mettez pas de limites sur la vie de votre oeuvre en essayant de changer son contexte pour un autre public. Ce qui fonctionne au Canada ne va pas toujours pour un auditoire à l'étranger.

Si votre traducteur croit la production de votre pièce possible, il est alors temps pour vous deux de créer un plan d'attaque afin de trouver une façon d'obtenir une commande de cette dite traduction.

Dans certains pays et/ou provinces, l'intérêt d'un traducteur bien connu envers votre pièce pourrait être assez pour qu'un théâtre (un éditeur, ou une autre institution culturelle) commande la traduction. Malheureusement, le processus est souvent plus difficile et les traducteurs ne travaillent pas gratuitement, alors que faire?

Le Conseil des Arts du Canada peut subventionner les frais de traductions commandées par des organisations théâtrales Canadiennes ou internationales qui ont l'intention de mettre sur pied une production complète de votre pièce. Si une organisation à l'étranger a démontré sa capacité à développer des productions, des bourses sont disponibles «exceptionnellement [pour] les traductions d'une œuvre en vue d'en faire une lecture publique ou un atelier public à l'étranger».

Il n'y a présentement aucune source de financement publique vous permettant de faire traduire votre pièce afin de la mettre sur le marché pour générer un intérêt. Comment alors susciter l'attention de quelqu'un qui peut la produire?

Une de nos suggestions est d'écrire un synopsis de votre pièce et de créer une lettre de demande énumérant les raisons pour lesquelles vous pensez que cette oeuvre est parfaite pour un théâtre en particulier et pour son public. Ceci n'est pas un processus de soumission de masse. Avec l'aide du traducteur, choisissez des théâtres qui ont comme mandat de produire des pièces comme la vôtre. Qu'est-ce qui rend votre pièce spéciale? Gardez en tête que le contexte sera sûrement différent. Les héroïnomanes d'un pays sont les militants pour la liberté d'un autre. Pour encourager les résultats positifs, incluez toute critique, traduite si possible, et autre matériel de support nécessaire.

Si vous ne connaissez pas de traducteur, contactez des organisations artistiques locales ayant des mandats internationaux. Ils pourront peut-être vous aider. L'Atelier Dramaturgie de Montréal est une des excellentes ressources. Les centres culturels (tel que le Goethe Institute) pourraient aussi être de bons points de départ. Participez à des compétitions internationales. Donnez votre pièce à des acteurs en tournée. Qui sait ce qui peut arriver...

Sortez de votre zone de confort! Allez à des festivals et à des conférences de théâtre internationales; rencontrez des gens venant de d'autres pays; lisez des traductions de pièces, etc. Essayez que votre pièce se fasse lire lors d'un festival accueillant des présentateurs, metteurs en scène et directeurs littéraires internationaux.

Ou, une idée encore plus ambitieuse, pourquoi ne pas organiser une série de lectures et y inviter des traducteurs de différents pays? Cette méthode a fait ses preuves auprès des membres du Centre des Auteurs Dramatiques (CEAD) au Québec.

Chaque année, le CEAD (une organisation québécoise gérée par ses membres) organise une série de lectures d'une durée d'une semaine ayant un module de traduction parallèle qui reçoit des traducteurs nationaux et internationaux. En plus de cette activité, les auteurs d'un certain pays voient leurs pièces commandées, en échange d'une traduction d'un auteur d'ici. Ces interactions ont généré plusieurs lectures et productions à travers le monde.

Le Processus

Vous avez trouvé un traducteur – fantastique!

Voici quelques choses (qui se produiront sûrement lors du processus) que vous devriez savoir.

À moins de payer pour la traduction de votre propre poche, ou que le traducteur fasse ce qu'on appelle une contribution en nature, qui peut être calculée à même l'investissement personnel pour faire avancer le projet – le traducteur a probablement signé une entente de commande avec une compagnie de théâtre, un agent ou un éditeur. Cette entente contient des dates limites de soumission ainsi qu'un calendrier des paiements qui seront faits. Elle est totalement séparée du contrat de licence pour une production de la pièce ou d'un contrat pour un atelier.

À ce qui en va aux paiements, les traducteurs se font payer soit un montant 'par mot' ou ont des honoraires fixes pour traduire toute l'oeuvre. Au Canada, le Conseil des Arts du Canada (et le Conseil des Arts et des Lettres du Québec) subventionne le coût des traductions, et les compagnies de théâtre ainsi que les éditeurs vont bien souvent accroître ces sommes. Même si tout peut être négocié, le taux 'par mot' de traduction de pièce de théâtre habituel au Canada varie entre 0.16\$ et 0.25\$ (ou plus). Le taux varie dépendamment de l'expérience du traducteur, de la difficulté de l'oeuvre, et de d'autres facteurs.

Après avoir signé une entente de commande, le traducteur voudra vous parler et vous demander des questions difficiles à propos de votre pièce. Qu'est-ce qui vous a inspiré? Qu'est-ce qui vous influence? La pièce parle de quoi exactement? Pourquoi l'avez-vous écrite? Le traducteur traduit plus que des mots ; il a besoin de se mettre dans votre peau pour pleinement s'engager avec votre oeuvre. Soyez préparé et essayez d'être disponible.

En fait, dans le meilleur scénario imaginable, l'auteur et le traducteur passeraient un peu de temps ensemble, à la même place. Il y a quelques programmes de résidence (Tadoussac, Banff Playwrights Colony, etc) disponibles à cette fin. Il arrive aussi que l'organisation ayant commandé la pièce fournisse des honoraires de voyage ou autre compensation afin que le traducteur puisse travailler avec l'auteur pendant la période de traduction. Peu importe le cas, le contact entre l'auteur et le traducteur est indispensable à la traduction. Si la pièce est produite, le traducteur servira d'intermédiaire à l'auteur, surtout si ce dernier ne parle pas la langue dans laquelle la pièce est traduite. Une bonne relation étroite entre l'auteur et le traducteur aidera définitivement la pièce.

Il a y évidemment des traducteurs qui préfèrent prendre la pièce et la travailler seul. La géographie, un délai serré et l'état des finances peuvent bien sûr aussi parfois empêcher l'idéal d'arriver. La plupart des traducteurs et des auteurs ayant vécu ce processus vous diront qu'avoir le plus de contact possible l'un avec l'autre s'est avéré un véritable atout pour le développement d'une traduction résultant en une longévité de la pièce.

Au total, le processus de traduction peut prendre entre une semaine et un an (ou plus!). Comme pour l'écriture d'une pièce, la traduction nécessite plusieurs réécritures. Certains traducteurs consultant des dramaturges pour les aider dans ce processus et pour assurer qu'une deuxième paire d'yeux lise l'oeuvre. Habituellement, une fois la traduction assez avancée, les acteurs sont embauchés afin que le traducteur (et l'auteur) puissent entendre la pièce. Il est maintenant temps pour les répétitions.

Quelques Ressources

Le Conseil des Arts du Canada

<http://conseildesarts.ca/theatre/trouver-une-subvention>

L'Atelier Dramaturgie de Montréal

<http://www.playwrights.ca/>

Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada

<http://www.attlc-ltac.org/fr/node>

Centre des Auteurs Dramatiques - CEAD (gardez en tête que cette organisation a comme mandat de servir ses membres)

http://www.cead.qc.ca/_accueil

Core Literary Inc. (Anglais)

<http://www.coreliteraryinc.com>

Goethe Institute (Montréal)
<http://www.goethe.de/ins/ca/mon/frindex.htm>

Maison Antoine Vitez (Centre international de la traduction théâtrale)
<http://www.maisonantoinevitez.fr/>

Centre National du Théâtre (Paris)
<http://www.cnt.asso.fr/>

Sala Beckett (Barcelone, Espagne – Site disponible en Catalan, en Espagnol et en Anglais)
<http://www.salabeckett.cat/>

Institut International du Théâtre
<http://www.iti-worldwide.org/fr/index.php>

Theatre Without Borders (Anglais)
<http://theatrewithoutborders.com/>

L'entente – qu'est-ce qu'on met dedans?

Comme abordé plus tôt, afin d'assurer le processus de traduction le moins houleux possible, il est mieux de mettre tout par écrit et de signer une «Lettre d'Entente». Ceci est un accord signé pour chaque pièce traduite, même si un traducteur traduit une autre pièce d'un auteur avec qui il a déjà travaillé.

Avec une Lettre d'Entente en place, des contrats standard de production de pièce ou de publication peuvent être rempli puisque les termes ont déjà été discutés. Le langage utilisé dans la Lettre d'Entente peut être employé pour ajuster les contrats au besoin.

Voici quelques éléments clés qui devraient être inclus dans l'entente:

Approbaton – L'auteur a le droit d'approuver la traduction du traducteur. Souvent, les auteurs ne connaissent pas la langue dans laquelle leur pièce est traduite. Ils consultent donc un locuteur natif.

Affichage et Mérite – En général, le nom du traducteur ne doit pas être inférieur à 75% du nom de l'auteur, qui est affiché sous le titre. Le mérite semble évident, mais il ne faut rien prendre pour acquis.

Droits Territoriaux – L'auteur peut autoriser des droits territoriaux limités ou des droits internationaux. Des droits territoriaux limités peuvent être appliqués si le traducteur ne peut écrire une traduction qui garde son contexte dans

toutes les régions. Les droits peuvent aussi être sujets à une limite temporelle ou à d'autres termes. Ceci permet à une traduction de faire son temps avant qu'une autre soit commandée.

Redevances – Le traducteur et l'auteur peuvent convenir du pourcentage de redevances qu'ils essayeront d'avoir lorsqu'en négociations, ou lorsqu'un agent négociera pour eux. Au Canada, les théâtres payent habituellement jusqu'à 12% en redevances parce qu'ils reconnaissent que deux artistes partagent les recettes fiscales. Les pourcentages de redevances varient par contre à travers le monde: de 6% à 12% ou, comme il est souvent le cas avec le théâtre pour jeunes publics, avec un taux fixe par performance. Ceci est une clause «meilleurs efforts».

Le Partage – Les recettes fiscales sont souvent partagées comme ceci: 60% pour l'auteur et 40% pour le traducteur. Des taux plus bas ont déjà été signalés dans d'autres pays, mais le partage peut parfois être aussi élevé que 50/50. Ces taux sont négociables.

Durée – Une période de temps que dure cette entente. Après un certain temps (de 3 à 5 ans), l'entente expire et peut être renouvelée ou renégociée.

Exemple

LETTRE D'ENTENTE

Entre

Nom de l'auteur

Représenté par (s'il a un agent)

Adresse

Ci-après dénommé l'Auteur

Et

Nom du traducteur

Représenté par

Adresse

Ci-après dénommé Le Traducteur

L'Auteur et Le Traducteur par la présente garantissent, déclarent et conviennent que:

1. L'Auteur convient qu'il est le propriétaire exclusif des droits d'auteur, dans toutes les langues, de la pièce intitulée « _____ », ci-après dénommée La Pièce.
2. L'Auteur déclare qu'il est autorisé à donner, à vendre ou à prêter ces dits droits d'auteur et qu'il a le droit de recevoir des redevances et de l'indemnisation.
3. L'Auteur déclare avoir accordé au Traducteur le droit de traduire La Pièce en xx langue xx et d'avoir le droit d'approuver la traduction soumise par Le Traducteur.
4. L'Auteur reste le propriétaire exclusif de La Pièce et peut autoriser d'autres traductions à base de La Pièce en xx la langue d'origine xx. Cela dit, pour une période de _____ ans, immédiatement après la signature de la présente, cette traduction en xx langue xx sera la seule autorisée au/en xx territoire (Canada? Europe? Monde?) xx. De plus, L'Auteur et/ou ses représentatifs s'engage(nt) à promouvoir et à faire valoir la version du Traducteur dans le reste du monde avant d'autoriser une autre traduction en xx langue xx .
5. Si une autre traduction en xx langue xx ou dans une autre langue, utilisant la version du Traducteur comme point de départ, est

autorisée par L'Auteur, L'Auteur s'engage à mettre les deux traducteurs en contact et à s'assurer qu'un pourcentage des droits de la nouvelle traduction sera payé au Traducteur original.

Quoique Le Traducteur reste le propriétaire exclusif de la traduction, Le Traducteur ne peut autoriser son usage sans le consentement de L'Auteur. L'Auteur ne peut à son tour autoriser l'usage de la traduction sans le consentement du Traducteur.

6. Il est entendu que tout matériel promotionnel concernant la production xx langue xx de La Pièce verra le nom xx nom du Traducteur xx reconnu comme TRADUCTEUR.
7. Il est entendu que, pour tous les contrats et engagements juridiques concernant l'usage de la version xx langue xx de La Pièce, Le Traducteur et L'Auteur (ou ses représentants) feront tous deux de leur mieux pour négocier des redevances de ____%.
8. Toutes les recettes brutes et/ou redevances pour, soit la production xx langue xx de La Pièce, la publication xx langue xx de La Pièce, et pour tous les prix pour la production xx langue xx de La Pièce (sauf lorsque le prix est spécifiquement soit pour l'écriture, soit pour la traduction) seront payées à L'Auteur et au Traducteur et seront divisées de la manière suivante:
L'Auteur _____%
Le Traducteur _____%
9. Le présent accord est conclu pour une durée de ____ ans, à partir de la date de signature de cette entente. Cette période pourra être renouvelée d'un commun accord par L'Auteur et le Traducteur.
10. Le présent accord constitue l'entente intégrale intervenue entre L'Auteur et Le Traducteur. Il doit être respecté par les deux parties ainsi que par tous leurs ayants-droits ou cessionnaires.
11. Le présent accord est régi par les lois, réglementations et procédures de/du _____ pays/région _____ dans lequel la présente est signée.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé cet accord à _____ ville _____,

le _____ date _____.

L'AUTEUR

LE TRADUCTEUR

TÉMOIN